

PROCES VERBAL N° 2025/003

du CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-trois juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LONGUESSE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Date de la convocation : 13 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS MM. et MMES. Norbert LALLOYER, Martine ABRAHAM, Marc-Olivier LAMBERT, Philippe DESOR, Catherine DAVID, Joël LALLOYER, Sylvie MORGUE, Gérard HARENT, Raymond LEFEVRE, Jean-Louis APARISI, Christian ROUSSEL, Marie-Hélène BARBIER, Anthony DEVIENNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Jean-Claude SALZMANN a donné procuration à Joël LALLOYER

M. Gérard HARENT a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	:	en exercice	:	14
	:	présents	:	13
	:	votants	:	14

ORDRE du JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Contrat Convivio, fournitures repas scolaires
- Tarif de la Brocante 2025
- Motion pour le maintien du Service d'Urgences de nuit à l'Hôpital de Magny en Vexin

ADDITIF à l'ORDRE du JOUR :

- Néant

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 1^{er} avril 2025.

- Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des Conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent, celui-ci est adopté, à l'unanimité des membres présents avec une rectification.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT CONVIVIO

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier reçu du fournisseur de repas scolaires « Convivio » nous informant de la révision des tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la révision de tarifs proposée par Convivio, à partir du 1^{er} septembre 2025 et valable pour l'année 2025/2026 ;

- Repas adulte : 3.6981€ actuel > 3.7495€ révisé
- Repas Enfant : 3.5560€ actuel > 3.6055€ révisé
- Pain : 1.3798€ actuel > 1.3990€ révisé

- Délibération N° 2025/013 -

OBJET : RÉVISION DES TARIFS BROCANTE 2025

Considérant l'organisation annuelle de la Brocante, il est nécessaire de fixer les droits de place pour les exposants, à partir du 1^{er} septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir le droit de place des exposants à la Brocante 2025 à 7€ le mètre linéaire.

- Délibération N° 2025/014 -

OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE URGENCES DE NUIT A L'HOPITAL DE MAGNY EN VEXIN

Monsieur le Maire rapporte le courrier pour la motion de maintien du service d'urgences de nuit à l'Hôpital de Magny en Vexin,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

ÉMET le vœu d'abandon du projet de cessation des activités d'urgences de nuit à l'Hôpital de Magny en Vexin et exige son maintien pour la pérennité du droit à l'accès aux soins et à la santé pour tous.

- Délibération N° 2025/015 -

OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE 2025-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les fonctions de surveillances des études et de garderie pour l'année scolaire 2025-2026, pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20.03 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire, suivant les conditions citées ci-dessus,

VALIDE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20.03 €.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- . Une remarque est ajoutée au procès-verbal précédent suggérant la révision des crédits de la Commune.
- . Les Membres du Conseil suggère une instauration d'une « zone 30 » sur la rue du Moulin avec la pose d'un radar pédagogique pour sécuriser les sorties du Village.
- . Une commission pour définir le contrat et règlement de location de la Salle Polyvalente « Maison du Village » rue de la Couture est prévue. Elle est constituée par Philippe DESOR, Gérard HARENT, Christian ROUSSEL, Sylvie MORGUE, Jean-Louis APARISI et Marie-Hélène BARBIER.
- . Une signature notariale de l'acte est programmée concernant les échanges de parcelles entre les Consorts DESORT et la Commune de Longuesse.
- . Sente écolières : derniers travaux avec l'installation de la clôture sur la dernière tranchée et la mise en place de portillons. La sente devrait être opérationnelle pour septembre 2025.
- . Les Jeux Intervillages du 24 mai dernier ont été une réussite et l'emplacement est idéal.
- . Passage du Jury Villages et Villes Fleuries le 26 juin 2025.
- . Fête de l'Ecole prévu le 27 juin à 18h, avec la remise des calculatrices aux futurs collégiens, spectacle et repas partagé organisé par les Parents.
- . Fête Champêtre : réunion de la Fête des Voisins et du 14 juillet, qui se tiendra le 28 juin 2025. Installation à 17h30.
- . L'inauguration de la Salle Polyvalente et du City Park ainsi que la Sente Ecolière et du Clapier du Potager (au nouveau lotissement) se déroulera le 30 août 2025 à 16h. Nous attendons 250 personnes environ.
- . La Brocante & la RetroLonguesse prévues pour le dimanche 28 septembre 2025 sur la Grande Rue.
- . Repas de Noël des Anciens avec Galette des Rois : les Aînés sont invités au repas du 17 janvier 2026. Un colis est prévu pour les absents.
- . Téléthon : la Choucroute du Téléthon prévue pour le 06 décembre 2025, un flyer pour réservation sera distribué dans le Village et mis sur Illiwap. La date de la Grande Marche sera donnée et un Concert est attendu pour le 15 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10.

Le Maire,
Norbert LALLOYER

Le Secrétaire de séance
Gérard HARENT